



HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALÉDONIE

CABINET
Bureau de Communication interministérielle
N°47 / 2013

Nouméa, le 2 Août 2013

Communication du Haut-Commissariat de la République

RETOUR D'EXPERIENCE DE L'INCENDIE SURVENU SUR LE SITE DE LA SLN DE DONIAMBO A NOUMEA

Mercredi vers 16 heures, un incident spectaculaire s'est produit à la SLN lors d'une opération de maintenance hebdomadaire sur un four. Lors de cette opération, une coulée de scorie non maîtrisée à 1600° et en quantité anormalement importante s'est déversée dans un contenant sous dimensionné, enflammant les abords immédiats des bassins de rétention.

La situation a pu être maîtrisée par le refroidissement de la scorie chaude grâce à l'intervention des sapeurs-pompiers et personne n'a été blessé.

L'Etat reste pleinement mobilisé en matière de protection des populations, particulièrement jusqu'au transfert de la sécurité civile au Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au 1^{er} janvier 2014. Compte tenu de la gravité de cet événement et des difficultés qui ont été constatées dans la gestion de cette crise, le Haut-Commissaire a demandé un retour d'expérience (RETEX) permettant l'élaboration d'un plan d'action destiné à :

- 1) élaborer une politique de prévention des risques ;
- 2) améliorer la réponse opérationnelle ;
- 3) permettre l'implication de l'ensemble des acteurs de la sécurité civile.

Ce RETEX s'est tenu, ce jour, à 10 heures au Haut-Commissariat de la République, sous la présidence du Directeur de Cabinet du Haut-Commissaire, en présence des dirigeants de la SLN, des représentants de la mairie de Nouméa et du corps des sapeurs-pompiers de la Ville, de la Direction de la sécurité civile du Haut-commissariat, de la DIMENC, de l'état-major de la Police nationale et d'un représentant du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Il paraît en effet souhaitable d'accompagner le Gouvernement dans une appropriation des procédures de sécurité civile.

Sur proposition du Directeur de Cabinet, le Haut-Commissaire de la République signifie aujourd'hui, par lettre, une mise en demeure de l'industriel aux fins

- de réactualiser les études de danger sur ses infrastructures et de les présenter avant la fin de l'année - pour validation des scénarii de risques - aux services de l'Etat, du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et de la mairie de Nouméa ;
- de définir, sur cette base, une politique de prévention des risques industriels ;



HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALÉDONIE

- de respecter dès aujourd'hui strictement, en cas d'évènement affectant les infrastructures de la SLN, les procédures d'alerte immédiate du Haut-Commissariat, des services de l'Etat et de la municipalité ;
- de s'assurer d'ores et déjà de la mise à disposition, en cas de crise, pour le directeur des opérations de secours, des outils d'aide à la décision et d'un interlocuteur nommément désigné et habilité par l'entreprise à communiquer tout élément d'information sur la nature et les conséquences prévisibles de l'évènement ;
- de présenter, sous un mois, son plan opérationnel interne aux services d'incendie et de secours de la ville de Nouméa ainsi qu'à la direction de la sécurité publique ;
- d'organiser des visites régulières du site industriel pour ces services, et deux exercices de terrain par an associant l'ensemble des acteurs ;
- de procéder à la commande, avant le 15 octobre 2013, des moyens techniques de lutte contre l'incendie adaptés aux risques industriels du site et de les mettre à disposition, en cas de sinistre, du corps des sapeurs-pompiers de Nouméa ;
- de former ses personnels aux procédures de lutte contre l'incendie, dès le mois de septembre ;
- de proposer à l'autorité administrative, dans un délai de 10 mois, des documents d'information à destination de la population sur les caractéristiques de l'exploitation et les risques identifiés.

Par ailleurs, le Haut-Commissaire demande au Maire de Nouméa l'élaboration, sous un délai de deux mois, par le corps des sapeurs-pompiers, d'un plan d'établissement répertorié décrivant pour les modes opératoires d'intervention des services d'incendie et de secours sur le site de Doniambo.

Enfin, le Haut-Commissaire demande à l'ensemble des services ainsi qu'à l'industriel la finalisation, avant le 1^{er} mars 2014, du plan particulier d'intervention, document qui décrit l'organisation de la réponse globale de sécurité civile en cas d'évènement majeur sur le site de Doniambo.

La sécurité et la santé des populations demeurent essentielles pour l'Etat et appellent un plan d'action vigoureux, précis et inscrit dans un calendrier.

Contact presse
Laetitia GIACHETTI
Tél : (687) 26 64 22 – 77 71 93
laetitia.giachetti-molko@nouvelle-caledonie.gouv.fr